



L'APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU

Cécile JOURJON – Chargée d'interventions Eau et Nature en ville et village, Agence de l'eau Rhin-Meuse

L'APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU

AGENCE DE L'EAU ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'Agence de l'Eau : 1^{er} opérateur public de l'Etat avec comme mission d'intérêt général :

GERER ET PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU ET MILIEUX AQUATIQUES,
sous climat changeant.

L'eau sous toutes ses formes :

- milieu aquatique / rivière : biodiversité, restauration milieu et ZH

- eau potable : gestion et partage des ressources

(er :r t de é)

- lutte contre les pollutions par TS et TP : restaurer,
bon état (BE) des

atteindre et maintenir le
masses d'eau (ME) – objectif DCE.

Dans cette mission de préserver le BE des ME : mesures préventives en vue de lutter contre la pollution par TP via la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

Le 12^{ème} programme (1,17 Md€ ; 2025-2030) consolide le soutien à la GIEP et la végétalisation associée :
140 M€ dédiés aux projets d'urbanisme durable autour du cycle naturel de l'eau.

L'APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU

« Sans eau, pas de renaturation »
« La 1^{ère} étape de la renaturation est la
désimperméabilisation des sols »

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES : GRANDS PRINCIPES

Dans les projets d'aménagement urbain : **AMENAGER SANS IMPERMEABILISER**

- Infiltrer / gérer les eaux de pluie au plus près de là où elles tombent,
- Limiter les îlots de chaleur et donc les surfaces imperméabilisées,
- Favoriser la nature en ville : développer et maintenir la biodiversité,
- Amélioration du cadre de vie : environnement plus vert, plus qualitatif, plus ombragé, plus partagé, mobilité douce, sécurité, enfouissement, éclairage, ...



Ville perméable, éponge, qui intègre l'eau dans son aménagement : l'eau n'est plus perçue comme un déchet à évacuer. Avec ce mode de gestion : un vrai retour de l'eau dans la ville, un vrai outil d'aménagement urbain multifonctionnel :

Fonction
pluviale

Fonction
paysagère

Climat (îlot
de fraîcheur)

Biodiversité

Usages de
loisirs

Et avantageux économiquement !



L'APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU

REALISATIONS SUR LE BASSIN

Depuis le 11^{ème} programme : essor de la mise en œuvre de la politique GIEP : s'approprier, faire confiance, développer, convaincre.

Au départ : projets ponctuels ... Puis des projets de plus en plus ambitieux :

- **Nouvelle ville** : réhabilitation quartier Bon Secours,
- **Quartier Lizé** : réhabilitation d'une ancienne friche militaire,
- **Pré Gondé, Place du Bon Temps, Rue de Toul, Rue de la Chèvre** : voirie, stationnement, place, piste cyclable, ...
- **Augny** : au départ, projet classique de gestion du pluvial via des réseaux. Et du fait d'échanges avec l'Agence (REX, showroom à Douai...), de conseils et d'intervention d'un AMO / MOE spécialisés sur la GIEP :

le projet a gagné en ambition : **infiltration de l'ensemble des eaux sur tout le linéaire de la traversée**

1,8 km – 33 750 m² : voiries, trottoirs, toitures.

Gestion sans réseau pluvial, pour des pluies > 30 ans.

Projet exhaustif, vertueux, qualitatif : démontrant qu'il est possible de faire autrement !

Un véritable changement de pratiques, qui a été accompagné techniquement, soutenu financièrement.





*Rue de La Chèvre ; Pré
Gondé ; Quartier Lizé...*





*Place du Bon Temps ;
Rue de Toul ; Bon
Secours...*





Augny



L'APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU ET LE PLAN PLUIE

1^{er} zonage pluvial 2014/2016 : classique, réglementaire, sans ambition particulière.
Sans réelle concertation avec Agence... Non abouti.

En lien avec l'ouverture des aides agence (P11) et le 1^{er} AAP aménagements urbains : des projets GIEP émergent sur la Métropole.

En lien avec les évolutions techniques et réglementaires (doctrine pluvial régionale, le SDAGE...)

En lien avec la volonté de la Métropole de faire évoluer ses compétences, ses docs d'urbanisme...

Le projet se redessine : dès 2020/2021 : cahier des charges ambitieux, partagé avec/par tous les acteurs :

- un schéma directeur des eaux pluviales (sans modélisation) et un zonage pluvial, en lien avec les aménagements urbains,
- mesures préventives GIEP de manière **SYSTEMATIQUE** : déracordement pour chaque projet d'aménagement urbain, dès que possible, à minima sur les pluies courantes,
- une concertation, de la sensibilisation et des ateliers : élus, services techniques... **APPROPRIATION**.
- une offre basée sur un groupement de BET spécialisés : technique, pluvial, concertation/communication

OBJECTIF atteint : PLAN PLUIE approuvé aujourd'hui!



L'APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU

CLES DE LA REUSSITE



- Un accompagnement au-delà du financier : conseils et appui technique de l'Agence : ECHANGES – REX – appui sur les dossiers (le plus en amont possible),
- Des aides pour : missions d'AMO/MOE spécialisés (être bien accompagné et conseillé), étude d'ajustement, schéma directeur, zonage pluvial. Pour tendre vers une véritable **démarche globale**.
Aide à hauteur de 70%.
- La visite de projets « vitrines », du showroom : visiter, questionner : mettre en évidence le bien fondé de ces solutions et que le faire autrement ça marche. Être curieux, sensibilisé, échanger, oser!
- L'animation territoriale : Elodie, sur le terrain, proche des élus, des techniciens, de tous les acteurs : véritable relai / référente pour les conseils, les bonnes pratiques, montrer les chantiers, mettre en relation...
Aide sur 3 ans : à l'animation à hauteur de 50%.
- Le CTEC : outil de programmation, avec une vision d'ensemble des enjeux eau d'un territoire.

L'APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU

SYSTEMATISATION ET DEMARCHE GLOBALE

Projet ponctuel
(désimperméabilisation,
végétalisation,
renaturation)



Systématisation des
« bonnes pratiques »



DEMARCHE GLOBALE : *Principe d'éligibilité au 12^{ème} Programme (nouvelle condition) : engagement d'une démarche globale de réflexions et d'actions.*

Après le déploiement massif de projets sur tout le territoire, ambition de développer et d'accompagner les démarches globales et l'intégration de ces changements de pratiques aux documents d'urbanisme.

L'engagement d'une démarche s'apprécie par le **lancement des études suivantes** : étude de déraccordement, schéma directeur de gestion des eaux pluviales, zonage pluvial. *Taux d'aide : 70%.*

**Changer les pratiques, les systématiser dans chaque projet d'aménagement urbain.
Intégrer aux documents d'urbanisme/règlements.**

L'APPUI DE L'AGENCE DE L'EAU

MERCI POUR VOTRE ECOUTE ET A VOS QUESTIONS

